

05 fév 2008 -10:05

Condamnation journaliste afghan à mort- Ambassadeur afghan convoqué

Le Dr Zia Nezam, Ambassadeur d'Afghanistan en Belgique a été convoqué ce lundi 04/02/2008, au cabinet du Ministre des Affaires étrangères, Karel de Gucht, pour lui faire part de la profonde préoccupation du Ministre et du Premier Ministre suite à la condamnation à mort pour blasphème du jeune journaliste Perwez Kambakhsh (23 ans).

Le Dr Zia Nezam, Ambassadeur d'Afghanistan en Belgique a été convoqué ce lundi 04/02/2008, au cabinet du Ministre des Affaires étrangères, Karel de Gucht, pour lui faire part de la profonde préoccupation du Ministre et du Premier Ministre suite à la condamnation à mort pour blasphème du jeune journaliste Perwez Kambakhsh (23 ans).

Condamnation journaliste afghan à mort- Ambassadeur afghan convoqué par Ministre De GuchtBruxelles, le 05 février 2008 Le Dr Zia Nezam, Ambassadeur d'Afghanistan en Belgique a été convoqué ce lundi 04/02/2008, au cabinet du Ministre des Affaires étrangères, Karel de Gucht, pour lui faire part de la profonde préoccupation du Ministre et du Premier Ministre suite à la condamnation à mort pour blasphème du jeune journaliste Perwez Kambakhsh (23 ans). Outre le caractère inacceptable du chef d'inculpation, il a été indiqué à l'Ambassadeur que la tenue du procès à huis clos et le fait que le journaliste n'ait pas pu faire appel à un avocat étaient deux éléments particulièrement inquiétants. Le respect de l'Etat de droit et des principes d'un procès équitable sont fort importants pour la Belgique, qui est un des partenaires du gouvernement afghan dans sa lutte actuelle pour la reconstruction du pays. Dans sa réponse, l'Ambassadeur a promis de faire part sans tarder à ses autorités de la vive préoccupation du gouvernement belge et de nous tenir informé de la suite que celles-ci comptent y donner. Il a précisé qu'il s'agit ici d'une décision rendue par un tribunal de première instance (à Balkh dans le nord de l'Afghanistan) et que celle-ci est susceptible d'appel devant la Cour d'Appel et, ensuite, de recours devant la Cour suprême. Il a ajouté que l'intéressé avait déjà interjeté appel et qu'un jugement était attendu dans un mois. Selon l'Ambassadeur le gouvernement afghan est également fort préoccupé par cette affaire et il la suit de très près, tout en respectant l'indépendance des autorités judiciaires. Il a assuré les autorités belges de la volonté du gouvernement afghan de veiller au respect des lois nationales ainsi que des conventions internationales ratifiées par l'Afghanistan. Le Ministre Karel De Gucht est également en contact avec les partenaires européens de la Belgique, au sujet de cette affaire, aussi bien à Bruxelles (e.a. les services de M. Solana) qu'à Kaboul, pour mener les démarches appropriées. Dans cette optique une démarche commune est déjà prévue auprès du Ministre afghan de la Justice

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be